

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES**

Mercredi 29 janvier 2020 – LA-BASTIDE -DE-SEROU

COMPTE-RENDU

Etaient présents :

Collège régional : Kamal CHIBLI, Kathy WERSINGER.

Collège départemental : Raymond BERDOU, Christine GASTON.

Collège communal : Patricia QUINAT-RAYNAUD, Aurélie MIR, Gilbert COUVREUX, Bernard DELBOSC, Marc DUMONT, Jean-Claude COMMENGE, Marie-Léone BLAIN, Jean-Christophe DANDIEU, Josyane BEAULIEU, Jean-Noël VIGNEAU, Simon BAVARD, Wilm WIJNEN, Jean-Louis ATTANE, Jean-Paul ROUQUIER, Bernard DEFFARGES, Didier PIQUEMAL, Michèle COLIN, Marc DELANGRE, Michel LOUBET, René CLASTRE, Sylvie DURAND, Jocelyne FERT, Denis ROUSEAU, Nathalie AURIAC, Jean-Michel DEDIEU, Guillaume JOLIBERT, Pierre MIQUEU, Sophie ESTEULLE, Jean-Claude BAREILLE, Colette ROMIER, Gabriel FAURE, Jacqueline MAURAN, Bernard CAVAILLE, Alain PALMADE, Jacques HORTOLA, Yvon LASSALLE, Jean BOUSSION, Michel AUDINOS, Benoît ARAUD, François VERMONT.

Ont donné pouvoir :

Collège régional : François ARCANGELI à Kathy WERSINGER, Guy ESCLOPE à Kathy WERSINGER, John PALACIN à Kamal CHIBLI, Nathalie MADER à Kamal CHIBLI.

Collège départemental : Éric DONZE à Raymond BERDOU.

Collège communal : Georges POULET à Patricia QUINAT-RAYNAUD, Patrice COMMENGE à Jean-Claude COMMENGE, Frédéric BONNEL à Jean-Noël VIGNEAU, Thierry TARIOL à Gilbert COUVREUX, André DESCOINS à Jean BOUSSION, Robert KUMURDJIAN à Yvon LASSALLE, Michel CARRIERE à Michel AUDINOS.

Excusés ou absents :

Collège départemental : Henri NAYROU, Alain BARI, Éric DONZE, Christine TEQUI, Christine GASTON.

Collège communal : Yannick ALONZO, Jean-Luc FERNANDEZ, Emily STOTER, Adeline MAUDUIT, Marie-Odile MEJEAN, Daniel LE COUTOUR, Nicolas GRESLE, Louis BLAZY, Pascal JUSOT, Patrice SAVARINO, Marion DUPUY, Oscar GIROTTO, Claude DUPUY, Jean-Claude DUBOIS, Antoine DUBURCQ, Guillaume CANIL, Marc MAGE, Anthony PAROLIN-MAURETTE, Michel ANQUET, Annie ALZIEU, Michel IMBERT, Maxime DANGLA, Michel RIETHMULLER, Hélios MENGUEZ, Jeanne-Marie BARRE, Jean-Michel GUARINO, Marie BALTAZAR, Michaël STEPHAN, Micle BOUCHE, Claude AYNIE, Marie-Pierre BORDES, Myriam PEAT, Jean-Jacques MERIC, Marc MARTY, Nathalie DUPUY, Cécile MENDOUZE, Annick CHANOT, Michel ASFAUX, Violaine RICHL, Hervé CLAUSTRE, Pascal AUDABRAM, Guillaume MEURISSE, Christian CARRERE, Jocelyne SOUM, Enguerrand BORDEAU, Frédéric VIGNOLES, Pierre ORTET, Thierry PORTET, Huguette TOURET, Stéphane GARNIER, Guillaume VAYSSIERES, Denis MIALHE, Rose BALAGUE, Francis ROIG, Guy ROUMAT, Sandrine LOUBET, Olivier HOUPAIN, Olivier HOUPAIN, Galaad BONFILS, Luc ARGENTY, Pierre PARIS, Denis BELARD, Nicole COMMENGE, Didier NOUVELLE, Angélica SENTENAC, Yvan GROS, Didier MAZERIES, Michel LIMOGES, Monique RALUY, Céline MANTHEY, Sandra CAZAUX, Claude PUJOL, Antoine RODRIGUEZ, Kay MONTAGNE, Christian SOUCASSE, Michel DEJEAN, Maxime ALOZY, Bastien OCHANDORENA, Jacques BERTRAND, Richard DE MERITENS, Sophie COSTESEQUE, Claude RICHARD, Janine PASCAL, Gérard GRANGER, Guy ENDRON, Michel SUBRA, François MURILLO, Gérard ROVIRA, Catherine MERIOT, Guy PIQUEMAL, Thierry TOURNE, Christine TOUGNE, Fabrice BENETOUX, Christiane ODON, Pierrette LAPEYRE, Valérie CLERGUE, Claudine LE GUILLOU-DEVOS, Edmond FAUP, Geneviève ARNAUD, Thierry TORRES, Arsène BARBOSA, Damien BAREILLE, Gérard PIQUEMAL, Eliane JASPARD, Marc SAUVAGET, Jean-Michel PICARD, Alain SERVAT, Sylviane REGALON, Roland MOLE, Michel PERUGA, Christian MOIROT, Rémi BERGE, Patricia TESTA, Michel TARTIE, André RUFFAT, Francis BOY, Thierry SIRGANT, François VANDESTRAETEN, Christiane BONTE, Ginette BUSCA, Monique CHARLES, Maryse PERIGAUD, Patrick TIMBART, André VIDAL, Pierre PEYRONNE, Florence ROUCH, Didier CALVET, André EYCHENNE, Paul CAILLABA, Serge DERRAMOND, Sylvie DARS.

Le Président accueille l'Assemblée. Il excuse Christine TEQUI retenue par ailleurs. Il remercie tous les délégués des communes présent à cette dernière réunion pour cette mandature. Il remercie Madame Delphine MERCADIER-MOURE, Commissaire de Massif des Pyrénées et Monsieur le sous-préfet Franck DORGE pour leur présence. Le Président souligne la volonté du SMPNR de travailler avec le Commissariat de massif sur les enjeux environnementaux. Puis il donne la parole à Madame Delphine MERCADIER-MOURE pour sa présentation.

I - INTERVENTION DE MADAME LA COMMISSAIRE DE MASSIF DES PYRENEES

Madame Delphine MERCADIER-MOURE, Commissaire de Massif des Pyrénées, présente la politique de Massif des Pyrénées et la révision du Schéma Interrégional d'Aménagement et de Développement du Massif des Pyrénées, l'action de l'Etat dans ce cadre, la mise en place de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Elle souligne que l'enjeu environnemental est de 1^{ère} importance. C'est pourquoi, il sera au cœur du nouveau plan de massif qui sera élaboré en 2020. Ce plan sera valable jusqu'en 2027. Il priorisera l'adaptation au changement climatique, les innovations et les expérimentations portées par les territoires.

Le Président le remercie pour sa présentation et lui assure que Le SMPNR ne manquera pas de soumettre des projets.

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte rendu de la réunion du 6 décembre 2019 au Mas d'Azil. Le Comité syndical l'approuve à l'unanimité

II - REVISION DE LA CHARTE DU PNR

Matthieu CRUEGE, Directeur, rappelle que lors de la séance du 2 octobre à la Bastide de Sérrou, la révision de la Charte du PNR a été débattue. A chaque réunion des informations complémentaires actualisées sont communiquées.

Il rappelle que l'actuelle Charte, approuvée par décret en 2009, est valide jusqu'au 28 mai 2024. Afin d'être renouvelée, pour une période de 15 ans jusqu'en 2039, elle doit faire l'objet d'une procédure dite « de révision de Charte », qui couvrira plusieurs années.

Sur la base du calendrier prévisionnel étudié par le Bureau syndical, le démarrage des premiers travaux techniques visant à cette révision est intervenu début janvier, dans un premier temps pour l'actualisation en 2020 du « diagnostic de territoire » et pour l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte, avec le concours financier de la Région Occitanie. Une chargée de mission a été embauchée pour le l'élaboration du diagnostic de territoire. Un bureau d'étude a été sélectionné et est missionné pour l'évaluation de la Charte. Il accompagnera l'équipe technique du SMPNR et ses élus dans la démarche. Le calendrier est adapté aux échéances électorales. Le Bureau d'étude va dans un premier temps rencontrer les partenaires clés et un échantillon de collectivités. Ils seront sollicités pour donner leur avis sur la mise en œuvre de la Charte. Les premiers retours seront présentés à l'automne

II – PROGRAMME D' ACTIONS

Stratégie de conservation et de valorisation de la ressource « ciel nocturne » du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises » CRB2 (Réf Charte art. 7.2)

Patricia QUINAT-RAYNAUD, Vice-présidente déléguée à l'énergie et au climat, annonce que l'objectif de lutte contre les pollutions lumineuses et de préservation des paysages nocturnes est désormais inscrit dans les textes (cf notamment l'Arrêté sur la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses du 27 décembre 2018). Les enjeux sont de favoriser la biodiversité, mais aussi le cadre de vie des habitants et leur santé, que la commune soit en milieu rural ou urbain, dotée d'un habitat dense ou clairsemé.

Elle explique que la démarche « ciel étoilé » est d'autant plus intéressante qu'elle croise de nombreuses problématiques, en termes écologique, énergétique et économique et même de santé publique. L'éclairage public est un objectif parmi tant d'autres mais dont le cout représente environ 41 % de la consommation d'électricité des communes (source ADEME).

La lutte contre les pollutions lumineuses doit désormais aussi guider les actions du SMPNR dans ses démarches en faveur de la Trame verte et bleue et de préservation de cette ressource qu'est la trame sombre.

Patricia QUINAT-RAYNAUD propose d'adopter une stratégie mettant l'accent sur la qualité de la trame sombre au travers de plusieurs actions d'information et par l'accompagnement de différents acteurs et partenaires, dans le cadre de l'animation du Contrat de restauration de la biodiversité – phase 2. financé par l'Europe (50%) et la Région Occitanie (30%).

Suite à la présentation détaillée de la stratégie, les élus témoignent de leurs expériences et débattent. Ils soulignent que les projets pour maîtriser l'éclairage public bénéficient de subvention.

Suite à ces échanges le Président propose d'approuver cette stratégie et son plan de financement.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la stratégie de conservation et de valorisation de la ressource « ciel nocturne » du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises » dans le cadre du CRB2.

III - DECISIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

BP 2020 (réf. Charte art. 1)

Jean-Noël VIGNEAU, Vice-Président délégué aux finances annonce que le projet de budget a été construit sur la base des orientations budgétaires. Il a été présenté au Bureau le 22 janvier.

Il explique qu'en 2020, le Syndicat mixte mettra en œuvre un budget consolidant les changements intégrés en 2019 et rythmé par les calendriers des financeurs des actions du SMPNR.

Il développe en précisant que d'une part, pour les recettes de fonctionnement, le bloc communal composé par les communes du Parc, les communautés de communes et la communauté d'agglomération ainsi que les communes hors Parc, intègre aussi désormais la Ville Porte de Foix. Suite à la signature de la convention avec la dite-ville, le bloc communal voit ainsi ses recettes augmentées de 13 600 €, avec un montant pour 2020 de 174 693 €.

Jean-Noël VIGNEAU souligne que le partenariat avec la Région formalisé par le contrat spécifique connaît une année dense en termes de calendrier et de contenu avec la mise en place du contrat spécifique 2020-2021 qui sera voté par la Région en février prochain. Les notifications rythmeront les modifications budgétaires du Syndicat en 2020.

Les dossiers européens montés les années précédentes sur la nouvelle programmation (Contrat de Restauration de la Biodiversité 2, Plan de Paysage de la transition énergétique et climatique LEADER, Interreg SUDOE BIOHERITAGE...) auront un impact significatif sur les recettes de fonctionnement grâce aux premiers acomptes et soldes versés.

Il insiste aussi sur le fait que les appels à projets auxquels le Syndicat a répondu auront aussi un impact sur le budget 2020 : Plan Régional Santé-Environnement, projet de réserve naturelle souterraine, Plan alimentaire territorial, ...

Les dépenses de fonctionnement restent contenues dans la mesure du possible. Les charges financières connaissent une légère augmentation du fait de besoins de trésorerie de la structure et du nécessaire recours à des lignes de trésorerie. Le montant des amortissements se stabilise suite à une nette diminution l'année précédente et atteint un montant qui reflète la réalité du besoin de renouvellement des moyens techniques du SMPNR. En 2020, il sera nécessaire de faire un effort en investissement pour renouveler le parc informatique.

Jean-Noël VIGNEAU conclut que ce Budget sera amené à évoluer par des décisions modificatives du fait de l'inscription de nouvelles actions, mais aussi la nécessité de trouver des financements.

Le Président propose de l'approuver.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la proposition de Budget Primitif 2020 sans reprise de résultat ;

Décisions relatives au personnel

Le Président explique qu'afin de permettre la mise en œuvre du projet alimentaire territorial, voté en octobre 2019 par le Bureau, il est proposé de créer un poste de contractuel, le temps de la mission. Cette mission consiste notamment à assister la chargée de mission, réaliser des animations sur l'alimentation. Le Président précise que ce poste sera financé à 80 % par la Région Occitanie dans le cadre du contrat spécifique 2020-2021

Le Président propose d'approuver la proposition A l'unanimité le Comité syndical approuve la création d'un emploi contractuel à mi-temps par référence au grade d'Attaché, sur un an.

IV – POINTS DIVERS

Le Président annonce que la réflexion sur la création du centre d'interprétation à la Ferme d'Icart à Montels avance. Un bureau d'étude a été sélectionné pour l'étude de programmation financée par la Région. Le résultat sera présenté en fin d'année. Le Président remercie une fois plus les élus pour leur présence.

Monsieur le sous-préfet Franck DORGE exprime son plaisir de travailler avec le SMPNR, acteur incontournable qui travaille à la défense de ce beau territoire, met en œuvre des actions concrètes sur des thèmes aussi variés que la construction bois, le tourisme, l'économie locale, le pastoralisme. Ces actions se concrétisent par des solutions adaptées aux besoins des habitants. Aussi il remercie le SMPNR, ses élus et son équipe technique pour tous ces projets.

Le Président clôture la réunion.

**Le Président,
Kamel CHIBLI.**